

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Île de Bréhat

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à quatorze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :
Olivier CARRÉ, maire
Emmanuelle DAIGRE, première adjointe
Patrick PICARD, deuxième adjoint
Marion REGLER, troisième adjointe
Juliette PRIGENT, conseillère
Philippe GOBYN, conseiller
Dominique SICHER, conseiller
Virginie GOMBAULT, conseillère
Charlie DELAMARE, conseiller
Stéphane ANDRÉ, conseiller
Antoine TARTAUT, conseiller

Secrétaire de séance : Emmanuelle DAIGRE

6. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le maire indique que pour procéder aux écritures de remboursement de crédits, il convient d'inscrire un virement de crédits en section d'investissement du budget principal de la commune de l'Île de Bréhat, du chapitre 21, article 2152 vers le chapitre 16, article 16878.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le budget principal de la commune de l'Île de Bréhat,

Le conseil municipal, après avoir délibéré par neuf (9) voix pour et deux (2) abstentions (Stéphane ANDRÉ et Antoine TARTAUT), décide de :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget principal de la commune de l'Île de Bréhat– virement de crédit telle que :

INVESTISSEMENT	Libellés		Prévu	DM n°1	Total
	Dépenses	Chap. 21 – 2152 Installations de voiries	283 000 €	- 40 000 €	243 000 €
	Dépenses	Chap. 16 – 16878 Autres organismes et particuliers	440 000 €	+ 40 000 €	480 000 €

- **AUTORISER** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A ILE DE BREHAT, le 28 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
 Emmanuelle DAIGRE



Le maire,
 Olivier CARRÉ

